

COMMUNE de SEYSSES
10 Place de la Libération
31600 SEYSSES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSES

Nombre de Conseillers :
En exercice : 29
Présents : 27
Procurations : 2
Votants : 29
Pour : 29

L'an deux mille quatorze, le dix-sept septembre à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Alain PACE, Maire.

Date de la convocation : 11 septembre 2014

PRESENTS : Alain PACE, Geneviève FABRE, Michel PASDELOUP, Philippe STREMLER, Andrée ESCAICH, Alain AUBERT, Bernadette SERRES, Dominique ALM, Yvelise MONTANE, Jérôme BOUTELOUP, Marie-Ange KOFFEL, Thierry LAZZAROTTO, Corine CORDELIER, Philippe RIBET, Nicole CHAUVET, Patrick MORDELET, Maryvonne SALES, Bruno BENOIST, Magali GRANDSIMON, Frédérique LAURENS, Alain VIDAL, Elisabeth DELEUIL, Jennifer DURAND, Jean-Pierre ZANATTA, Line DELHON, Eva FLORES, Manuel SOLSONA.

PROCURATIONS : Laurent VALLET à Alain PACE, Carine PAILLAS à Thierry LAZZAROTTO.

Secrétaire de séance : Marie-Ange KOFFEL

N° 4262

OBJET :

**Fixation du nombre de
représentants du
personnel au Comité
Technique et décision
du recueil de l'avis**

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32 et 33,

Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 relatif aux Comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment ses articles 1, 2, 4, 8 et 26,

Considérant que l'effectif apprécié au 1er janvier 2014 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de cinq agents.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Fixe** le nombre de représentants titulaires du personnel à 5, et en nombre égal le nombre de représentants suppléants,
- **Décide** le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel, soit 5, et en nombre égal le nombre de représentants suppléants,
- **Choisit le non recueil**, par le Comité technique, de l'avis des représentants des collectivités



Certifié exécutoire,
Reçu en Sous-Préfecture
le : 23 SEP. 2014

Affiché
le : 23 SEP. 2014

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit
au registre sont les signatures,
pour copie conforme, Seysses, le 19 septembre 2014

**Le Maire,
Alain PACE**

